Fonds d'Assistance Economique et Sociale

Réf : DG-L-2862/09/2026

Port-au-Prince, le 22 septembre 2026

Monsieur David Coles
Président
Association des Industries d'Haïti (ADIH)
7, rue Franck Cardozo, Villa Nelly, Apt 805
Pétion-Ville
En ses bureaux. –

Objet : Réponse à votre correspondance du 1er septembre 2026 – Subvention en faveur des ouvriers des secteurs textile et de la production nationale

Monsieur le Président,

Le Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES) accuse réception de votre correspondance du 1er septembre 2026, faisant suite à votre lettre du 16 juillet 2026, relative à la subvention annoncée en faveur des ouvriers des secteurs textile et de la production nationale.

Nous avons le plaisir de vous informer que, dans le cadre du volet transferts monétaires du Programme d'Urgence du MAST (PUM) 2025-2026, le Gouvernement a mis à la disposition du FAES des fonds additionnels. Ces ressources permettront au FAES de réaliser environ :

- **23 800 transferts de 25 000 gourdes** au bénéfice des ouvriers du secteur textile ;
- **10 000 transferts de 20 000 gourdes** au bénéfice des ouvriers de la production nationale.

Le FAES confirme ainsi son engagement à procéder au versement de cette subvention. Comme l'année dernière, le paiement se fera selon un processus hybride :

- les ouvriers disposant d'un compte bancaire recevront le montant directement sur leur compte ;
- pour les ouvriers n'ayant pas encore de compte bancaire, le montant sera transféré sur le compte de l'entreprise qui les emploie, laquelle se chargera de le leur remettre et d'acheminer les rapports au FAES.

À cet effet, nous vous prions de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires auprès de vos entreprises membres afin de transmettre au FAES, dans les meilleurs délais, les listes des ouvriers ayant travaillé de mai à septembre 2026. Ces listes devront être établies conformément aux

DELMAS 75, N.1
PORT-AU-PRINCE
Tels : 2813-1274 / 2813-1268
2998-4141 / 2813-1253

consignes de saisie présentées en annexe. Seuls les ouvriers figurant sur ces listes pourront bénéficier de la subvention.

Nous vous remercions de votre patience et de votre engagement constant envers le bien-être des travailleurs haïtiens, et restons disponibles pour toute collaboration nécessaire à la bonne exécution de ce programme.

Veuillez agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de nos salutations distinguées.

Kesner Romilus
Directeur Général

PJ : Annexe – Consignes de saisie des listes de bénéficiaires
CC : Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST)
Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)

1, DELMAS 75, PORT-AU-PRINCE, HAITI
Tels : 2813-1274 / 2813-1268 / 2998-4141 / 2813-1253

ANNEXE

Consignes de saisie des listes de bénéficiaires

Subvention en faveur des ouvriers des secteurs textile et de la production nationale – PUM 2025-2026

Afin de faciliter l'intégration des données dans Excel et d'assurer une meilleure uniformité, il est demandé de respecter les consignes suivantes :

CHAMP	INSTRUCTION À RESPECTER	EXEMPLE
BÉNÉFICIAIRE (Nom & Prénom)	Le nom suivi du prénom. Saisir en lettres majuscules uniquement. Ne pas utiliser de caractères spéciaux : ` ~ ! @ # $ % ^ & * ( ) - _ + = / ? < > ; " ' { [}] Ï ni autres symboles spéciaux.	✓ JEAN BAPTISTE VANESSA ✗ JEAN-BAPTISTE VANESSA
NIF BÉNÉFICIAIRE	10 chiffres	0040920025
NINU BÉNÉFICIAIRE	10 chiffres	1181361696
MONTANT	Nombre dont le séparateur décimal est le point (.)	15000.00
NO COMPTE BÉNÉFICIAIRE	Chaîne associée au numéro de compte de l'individu, sans les tirets (-)	272201520827759

Ces règles permettront d'éviter les anomalies dans la base de données et de simplifier le traitement automatisé des informations.

Nous vous saurions gré de bien vouloir faire appliquer ces directives dans les prochaines saisies, et restons à votre disposition pour tout complément d'information.